



REUNION DU 09/07/2013

Présents : Gildas Gautier, Julien Lebas, Franck Millet, Daniel Thomas, André Delcher, Denis Loisel.

Suite aux questions posées par les adhérents lors de la réunion du lundi 29 avril 2013

Avant la réunion d'automne

- Les responsables du port de plaisance inviteront les représentants du CLUPP pour leur présenter la nouvelle grille tarifaire 2014.

- A l'automne, réunion générale du Conseil Portuaire avec les représentants de la mairie du Havre, propriétaire du Port de Plaisance.

- Le siège du CLUPP se situe au port de plaisance Bld Clemenceau.

- La liste des plaisanciers inscrits au CLUPP sera communiquée par le Maître de Port, Julien Lebas, aux responsables du CLUPP.

- Actuellement 67 personnes ont adhéré au CLUPP, en majorité des pêcheurs plaisanciers, très peu de propriétaires de voiliers, mis à part les associations de voile sportives.

- Pour la communication du CLUPP, les panneaux d'affichage du port principal et de Port Vauban, ainsi que le site Internet www.lehavreplaisance.com sont à disposition du CLUPP. Une adresse email clupp.lehavre@gmail.com a été créée.

- Les propriétaires de bateaux en escale dans le port ne peuvent adhérer au CLUPP.

- Au conseil portuaire qui se tiendra en Octobre les clubs de voile seront invités : SNPH, SRH, CNPV, Ligue de Voile

Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance

125, Boulevard Clemenceau

76600 LE HAVRE

email : clupp.lehavre@gmail.com

- Stationnement : le CLUPP insiste sur la nécessité d'aménager des places de stationnement pour les clients du port de plaisance, une étude est en cours pour aménager le Terre Plein SUD qui sera prochainement libéré de l'hivernage.
- Le Port de Plaisance n'a pas connaissance du passage en stationnement payant du Boulevard Clemenceau.
- Le carburant proposé sur le ponton n'est pas au même tarif que celui de la station Total du boulevard Clémenceau (11 cts d'euros voire 12 centimes supérieurs sont constatés.)
- Nous apprenons que TOTAL France aurait investi pour le ponton des pompes à essences. ce qui pourrait expliquer cette forte différence de tarifs .le CLUPP pense que c'est injustifié et demande qu'un courrier soit adressé à la société Total afin d'y remédier.
- Nous signalons un problème de paiement des pleins d'essences par carte Bleue (500 Euros maximum) lorsque un client du port doit refaire un plein quelques jours après un premier, le découvert pris en compte par Total lui empêche de se servir à nouveau, une amélioration sera demandée à la société Total.
- Envasement du port : le dragage reprendra à l'automne. Des zones bien spécifiques seront draguées en priorité.
- Eau et Electricité l'hiver : L'eau est coupée pour des mesures anti gel, les canalisations sont donc vidées. Des délestages électriques sont effectués pour éviter les sur- tensions sur les pontons dues entre autres à l'utilisation d'appareils de chauffage dans certains bateaux (délestage de 10 minutes environ)
- Nette amélioration des listes d'attente : il faut compter environ 1 an pour un emplacement au port principal. Des places restent disponibles à Port Vauban.
- Sur le terre- plein sud des problèmes sont constatés avec les utilisateurs de jets skis, pour le stationnement et l'utilisation excessive d'eau.
- L'accès de nuit dans le port de plaisance n'est pas sécurisant, l'éclairage sera modifié avec des projecteurs placés de telle façon que les lettres sur les pylônes soient facilement visibles.
- Les horaires de passage pour port vauban sont disponibles sur le site internet www.lehavreplaisance.com.
2 passages sont possibles en haute saison (de fin Octobre à fin Mars) à horaires fixes (matin et soir). Les demandes de passage se font auprès du Port de Plaisance la veille. A titre exceptionnel : un correctif peut être envoyé 1 heure avant l'horaire de passage.

Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance

125, Boulevard Clemenceau
76600 LE HAVRE
email : clupp.lehavre@gmail.com

- Bers, le port investi régulièrement dans l'achat de bers, proposés en location au client. Les propriétaires de bers en mauvais état se verront refuser la manutention de grutage. Les bers inutilisables seront marqués et devront être retirés des terre-pleins

- En 2014, à l'ouverture de la nouvelle zone technique, le stationnement des bers stockés sera facturé.

- L'aire de carénage située Quai de l'Escaut devrait être opérationnelle en mars 2014. Les manutentions de grutage nécessitent un seul grutier et la présence du propriétaire est indispensable lors de l'opération.

- Pour le soir du feu d'artifice du 14 Juillet des vigiles seront présents aux accès des pontons. Ils empêcheront les tirs de fusées à partir des bateaux ou des pontons, ainsi que l'accès de groupes de personnes non autorisées sur les pontons.

Le 11 juillet 2013

Daniel Thomas
Président du CLUPP

Comité Local des Usagers Permanents du Port de Plaisance

125, Boulevard Clemenceau
76600 LE HAVRE
email : clupp.lehavre@gmail.com